SÉCURITÉ DES MANIFESTATIONS ÉPHÉMÈRES

Connaître vos obligations et gérer le risque

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE18

Objectifs de la formation

Respecterles obligations des municipalités en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par la commune ou par un organisateur privé

Réaliser une analyse de risque avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal et associer des actions préventives

Parmi nos formateurs

- HONNET Frédéric
  Chef de service des missions extérieures du groupement prévention,
  SDIS 13

Public concernés

- Responsable des services Juridiques ; Responsable des Services du Protocole ; Responsable des Services Généraux ; Responsable des services fêtes et cérémonies, foires et marchés ; Responsable des offices de tourisme

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

Connaître les pouvoirs de police des maires et des préfets

- Quels sont les pouvoirs de police générale : article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales
- Appréhender les pouvoirs de police spéciale : code de la construction et de l'habitation pour le contrôle de sécurité dans les ERP

Maîtriser les obligations sécuritaires des municipalités lors de l'organisation de manifestations éphémères

- Distinguer les différents cas de manifestations éphémères organisées soit par la commune soit par un organisateur privé
- Quelles responsabilités incombent au maire, aux élus et aux personnels territoriaux

- La responsabilité des organisateurs et exploitants

Quelles sont les caractéristiques d'une manifestation éphémère

- Définition générale d'une manifestation éphémère
- Catégoriser les différents types de manifestations éphémères selon le lieu du déroulement : dans un ERP, en plein air…
- Déterminer la réglementation applicable aux différents types de manifestations : de la fête foraine, aux manifestations sportives, en passant par les spectacles pyrotechniques, les concerts et autres manifestations culturelles
- Identifier les spécificités de la « rave-party »

Analyser les risques et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées

- Établir les paramètres de la manifestation
- Dimensionner et mettre en place les mesures de prévention : service d'ordre, dispositif prévisionnel de secours-DPS
- Identifier les acteurs dans le domaine de la sécurité et comprendre leur rôle
- Lutter contre le bruit et limiter le niveau sonore

MISE EN SITUATION

Mise en pratique des mesures de prévention

- Prévenir les risques lors d'un feu d'artifice sur la voie publique
- Organiser les mesures de prévention pour un concert payant sur la voie publique ou un espace public

Dates

Paris	Classe virtuelle
08/07/2024	08/07/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra

contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.